



Dossier médicale réclamer à la clinique

Par **hellen**, le **17/10/2014** à **08:40**

bonjour, j'ai réclamé mon dossier médical à la clinique qui m'a adressé un courrier me demandant le type d'informations que je souhaite (compte rendu, examen ecttt) et ils me réclament un chèque de 40€ pour recevoir mon dossier médical. Est-ce normal ou c'est la loi?

Par **hellen**, le **17/10/2014** à **08:53**

bonjour, j'ai été hospitalisé en 2013 dans une clinique privée dans le département du 28 et j'ai eu une opération de l'estomac, suite à cette intervention j'ai eu beaucoup de complications, j'ai été transféré à plusieurs reprises dans d'autres hôpitaux pour réparer les dégâts et j'ai finalement atterri à l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt dans le 92, au total je suis resté 3 mois à l'hôpital suite au problème que j'ai eu. Et d'après le médecin, quand le 1er chirurgien de la clinique m'avait opéré de l'estomac, il a fait des trous dans mon œsophage et plein de petites fistules dans l'estomac. Puis je lance une procédure contre le médecin qui m'a opéré au départ? Si oui, quels sont les démarches? 2ème question, j'ai réclamé mon dossier médical à la clinique et il m'a adressé un courrier me demandant le type d'informations que je souhaite et un chèque de 40€ pour me renvoyer mon dossier médical. Est-ce normal?

Par **moisse**, le **18/10/2014** à **16:15**

Bonsoir, Pourquoi ne pas contacter une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales

?rnUn moteur de recherche permet de retrouver des adresses en ligne, comme ici :rn
<http://www.aavac.asso.fr/?gclid=CO6DolaxtsECFUnlwgodgB8AuA>rnLa consultation sur place
de votre dossier est gratuite.rnPar contre l'envoi de piècxes par duplication ne l'est pas, et
l'établissement doit vous aviser des couts de reproduction et expédition.rnLa demande parait
donc justifiée.